

Lors d'une séance régulière du conseil de la Municipalité de Les Méchins tenue à la salle municipale, le lundi 4 février 2008 à 19h00, à laquelle étaient présents :

Monsieur Donald Grenier, maire.
Madame Francine Verreault, conseillère au siège # 1
Monsieur Gaston Bouchard, conseiller au siège # 3
Monsieur Réal Isabel, conseiller au siège # 4
Monsieur Jacques Tremblay, conseiller au siège # 5
Madame Jocelyne Sergerie, conseillère au siège # 6

Madame Lyne Fortin, Directrice Générale et secrétaire-trésorière était aussi présente.

Était absent : Monsieur Clément Marceau, conseiller au siège # 2

Formant quorum sous la présidence de M. Donald Grenier maire, la séance débuta.

08-21 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Mme Jocelyne Sergerie, appuyé par M. Jacques Tremblay et résolu à la majorité que l'ordre du jour soit accepté, et ce, tel que déposé.

08-22 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE JANVIER 2008.

Il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par Mme Francine Verreault et résolu à la majorité que les procès-verbaux du mois de décembre 2007 soient acceptés, et ce, tels que déposés.

08-23 ADOPTION DU BORDEREAU 08-02 « COMPTES PAYÉS EN JANVIER 2008 ».

Il est proposé par M. Jacques Tremblay, appuyé par M. Réal Isabel et résolu à la majorité que les comptes payés en janvier 2008 et déposés sous le bordereau 08-02 soient approuvés, et ce, tels que déposés. Le montant payé s'élève à \$ 61 110,12.

08-24 ADOPTION DU BORDEREAU 08-002 « COMPTES À PAYER ».

Il est proposé par M. Réal Isabel, appuyé par M. Jacques Tremblay et résolu à la majorité que les comptes à payer et déposés sous le bordereau 08-002 soient approuvés et ce, tels que déposés. Le montant à payer s'élève à \$ 9 868,53.

08-25 REMBOURSEMENT À M. YVAN CHASSÉ POUR DÉPENSES PAYÉES À TOTAL-MICRO INC.

Il est proposé par Mme Francine Verreault, appuyé par Mme Jocelyne Sergerie et résolu à la majorité :

Que la municipalité de Les Méchins rembourse à M. Yvan Chassé un montant de \$ 56,98 pour la dépense que M. Chassé a faite en 2006 lors du développement de page web avec Total-Micro Inc. Le tout étant donné que dans le nouveau site web de la municipalité, nous n'incluons pas les pages web d'entreprises ou commerces.

08-26 MODIFICATION RÔLE DE PERCEPTION.

Il est proposé par M. Réal Isabel, appuyé par Mme Jocelyne Sergerie et résolu à la majorité :

Que l'on modifie le rôle de perception comme suit :

- Pierre Banville (mat : 4530-05-3804) :
Enlever les intérêts sur le compte. (4,84\$)
- Pierre Banville (mat : 4427-31-1365)
Enlever les intérêts sur le compte. (18,50\$)
- Les Appartements D.B.R. Inc. (4128-94-6783)
Charger pour 2007 : 2 aqueduc : 2 X 65,00\$: \$ 130,00
2 égouts : 2 X 65,00\$: \$ 130,00
2 vidanges : 2 X 105,00\$: \$ 210,00
Total : \$ 470,00.

- Fournier Danielle Tardif (4229-60-0271)
Charger pour 2007 : 1 aqueduc : 65,00\$
1 égout : 65,00\$
1 vidange : 105,00\$
Total : \$ 235,00

08-27 ÉTAT DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA CORPORATION.

Il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par M. Jacques Tremblay et résolu à la majorité :

Que le conseil municipal de Les Méchins approuve l'état préparé par Mme Lyne Fortin Directrice-générale et Secrétaire-trésorière et soumis au conseil en regard des personnes endettées pour taxes municipales envers la corporation et que la Directrice-générale et secrétaire-trésorière est autorisée à faire parvenir aux personnes endettées pour l'année 2006 et moins une demande de paiement pour le 20 février 2008 pour les arrérages et intérêts.

08-28 F.Q.M. « INSCRIPTION DE MME LYNE FORTIN RENCONTRE À MATANE LE 6-02-08 ».

Il est proposé par M. Réal Isabel, appuyé par M. Gaston Bouchard et résolu à la majorité :

Que la municipalité défraie les dépenses d'inscription, les frais de transport ainsi que le repas s'il y a lieu, à Mme Lyne Fortin pour la rencontre à Matane le 6 février 2008 « F.Q.M. Zones à risque et zones sinistrées : double péril pour les municipalités locales ».

08-29 ACHAT DE CASIERS POUR ESPACES CLOS.

Il est proposé par Mme Francine Verreault, appuyé par M. Jacques Tremblay et résolu à la majorité :

Que la municipalité fasse faire 6 casiers (armoires à linges) chez Garage Bertrand Ross au montant total de \$ 2 520,00 plus taxes. Le tout selon la soumission du 4 février 2008. La dépense est prise à même le surplus accumulé.

08-30 RÉUNIONS EXTÉRIEURES « RENCONTRE D'INFORMATION PRÉPARATOIRE À L'ÉVENTUALITÉ D'UNE PANDÉMIE D'INFLUENZA ET COLLOQUE SÉCURITÉ CIVILE ».

Il est proposé par M. Réal Isabel, appuyé par Mme Francine Verreault et résolu à la majorité :

Que la municipalité défraie les dépenses d'inscription, les frais de transport ainsi que le repas s'il y a lieu, à Mme Lyne Fortin pour le colloque Sécurité Civile le 19 mars 2008 à Rimouski.

Que la municipalité défraie les frais de transport ainsi que de repas s'il y a lieu de Mme Jocelyne Sergerie maire suppléant et M. Gaston Bouchard conseiller pour la rencontre d'information préparatoire à l'éventualité d'une pandémie d'influenza. Cette rencontre aura lieu le samedi 16 février 2008 à Mont-Joli.

08-31 PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU TRANSFERT D'UNE PARTIE DES REVENUS DE LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE.

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale et de ses annexes ci-après appelé le Guide;

Attendu que les municipalités doivent affecter les sommes reçues selon les priorités suivantes :

1. la mise aux normes des équipements de captage et de traitement de l'eau potable, et de collecte et de traitement des eaux usées;
2. la connaissance des conduites d'aqueduc et d'égout (inventaire, diagnostic et plan d'intervention pour le renouvellement de ces conduites);
3. le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts;
4. la voirie locale.

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau;

En conséquence, il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par M. Jacques Tremblay et résolu à la majorité :

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à être seule responsable et dégage par la présente le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec et leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des bines ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires Municipales et des Régions de la programmation de travaux (émission 2008-01-24) et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires Municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau;

Que la Municipalité s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires Municipales et des Régions de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvés par la présente résolution.

08-32 CORPORATION DÉVELOPPEMENT LES MÉCHINS « APPUI POUR LE PROJET DU PACTE RURAL 2008 ».

Il est proposé par M. Réal Isabel, appuyé par M. Jacques Tremblay et résolu à la majorité :

Que la municipalité de Les Méchins appuie le projet de la Corporation Développement Les Méchins présenté dans le cadre du Pacte Rural 2008.

08-33 ASSOCIATION DES HAVRES DE LA GASPÉSIE ET DES ILES (AHPGIM) ET ROUTE BLEUE DE LA GASPÉSIE (RBG) – APPUI DANS LEUR RECHERCHE DE FINANCEMENT.

Il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par Mme Jocelyne Sergerie et résolu à la majorité :

Que la municipalité de Les Méchins appuie l'Association des Havres de la Gaspésie et des Iles (AHPGIM) et Route Bleue de la Gaspésie (RBG) dans leur recherche de financement et de partenariat auprès des organismes de développement de la Gaspésie.

08-34 TABLE MULTISECTORIELLE DE LA FAMILLE DU BAS-SAINT-LAURENT (APPUI).

Il est proposé par M. Réal Isabel, appuyé par Mme Jocelyne Sergerie et résolu à la majorité :

Que la municipalité de Les Méchins appuie la Table Multisectorielle de la Famille du Bas-Saint-Laurent pour leur demande de financement qui a été adressée à la Conférence Régionale des Élues (CRÉ).

08-35 EMPLOI D'ÉTÉ CANADA « PRÉSENTATION D'UN PROJET D'ÉTÉ ».

Il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par Mme Francine Verreault et résolu à la majorité :

Que la municipalité de Les Méchins présente un projet d'été Canada 2008 pour étudiants et que Mme Lyne Fortin Directrice Générale et secrétaire-trésorière est autorisée à effectuer la demande et à signer au nom de la municipalité de Les Méchins, tous les documents nécessaires advenant l'acceptation du projet.

08-36 SÉCURITÉ CIVILE « PLAN DES MESURES D'URGENCE ».

Il est proposé par M. Réal Isabel, appuyé par M. Jacques Tremblay et résolu à la majorité :

Que le conseil municipal de Les Méchins désire procéder à l'élaboration et les corrections nécessaires pour le nouveau plan des mesures d'urgence.

Que la municipalité de Les Méchins demande à la Sécurité Civile une rencontre avec le conseil municipal afin de pouvoir refaire notre plan des mesures d'urgence.

08-37 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NO. 360 « RÈGLEMENT SUR LA PRÉVENTION INCENDIE ».

M. Réal Isabel donne avis de motion qu'un règlement portant le numéro 360 sera proposé pour adoption à une séance subséquence et ayant pour objet de régler la prévention incendie et que demande de dispense de lecture du règlement est faite car tous les membres du conseil ont reçu le projet de règlement numéro 360.

08-38 MAIRE SUPPLÉANT – MANDAT.

Il est proposé par M. Réal Isabel, appuyé par Mme Francine Verreault et résolu à la majorité :

Que Mme Jocelyne Sergerie soit nommée maire suppléant pour une durée d'un an.

08-39 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Il est 20h15 et il est proposé par Mme Jocelyne Sergerie, appuyé par M. Réal Isabel et résolu à la majorité que l'assemblée soit levée.

Donald Grenier, maire

Lyne Fortin, Directrice générale et
secrétaire-trésorière